

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA- Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Maria DE GOUVEIA - Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M.Mornély LORRIER à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mme Stéphanie GONCALVES à M.Sylvère FOURNIVAL – M.Daniel DESROUSSEAUX à Mme Isabelle DE CARVALHO - Mme Patricia PETIT à M.Patrice PAGEOT - Mme Nicole MARTIN à Mme Stéphanie BARNIER - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M. Patrick THERET./.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mme Chantal NEIL./.

**1. INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONFORMEMENT à l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Monsieur Daniel DESROUSSEAUX et Madame Maria DE GOUVEIA, suivants sur la liste « Ensemble pour Brou continuons ! », **ONT ETE INSTALLEES** immédiatement comme Conseillers Municipaux.

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Sylvère FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**3. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 30 JUIN 2017 A 20H30, DU 30 JUIN 2017 A 21H00 ET DU 12 JUILLET 2017**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **APPROUVE :**

- **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 2** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Stéphanie BARNIER et 1 pouvoir : Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 à 20h30 ;
- **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 2** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Stéphanie BARNIER et 1 pouvoir Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 à 21h00 ;
- **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER et 3 pouvoirs : Patricia PETIT - Nicole MARTIN - et Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2017.

**4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2017/022 :** Contrat de prestation avec l'Association Siel Bleu pour la mise en place d'ateliers « gym prévention santé » et « gym mémoire » pour les personnes âgées de la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût l'heure : 44 euros et cotisation annuelle : 15 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/023 :** Convention séjour avec l'association Vacances Evasion pour l'organisation d'un séjour à Banassac (48) pour les jeunes des Accueils de Loisirs préadolescent et adolescent au mois de juillet 2017. **Coût total du séjour : 15.234 euros (adhésion incluse).**

- **DECISION N°AG/2017/024** : Contrat de cession du droit d'un spectacle avec la Société Emmanuelle GODARD pour une animation lors du bal populaire de la Fête Nationale, le 13 juillet 2017, dans le parc de la Mairie de Brou sur Chantereine. **Coût de la prestation : 500 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/025** : Accord-cadre à bons de commande pour la location de cars avec chauffeur, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué aux Autocars Darche-Gros. **Durée du marché : 3 ans. Prix fermes pendant toute la durée du marché.**
- **DECISION N°AG/2017/026** : Fixation d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public pour le Food-Truck « MARIETOURN'ELLE » durant le bal du 13 juillet 2017. **Prix de la redevance : 1,44 euros / mètre linéaire.**
- **DECISION N°AG/2017/027** : Régie d'avances pour la rémunération des agents contractuels employés par la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2017/028** : Convention d'hébergement avec l'Association de Gestion de la Base Départementale de plein air du Bourdon de Saint-Fargeau dans l'Yonne pour les enfants en Accueil de Loisirs élémentaire du 17 au 21 juillet 2017. **Coût total du séjour : 3.354, 12 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/029** : Convention N°2017-07 avec l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) le 13 juillet 2017 durant la Fête Nationale organisée dans le parc de la Mairie de Brou sur Chantereine. **Coût : 205 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/030** : Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour l'acquisition de la propriété située au 45 avenue Jean Jaurès, cadastrée section B 303.
- **DECISION N°AG/2017/031** : Demande de subvention spécifique aux équipements sportifs auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'installation de deux équipements du type « City Parc » sur le plateau d'évolution du parc de la Mairie de Brou sur Chantereine. **Subvention sollicitée 50 % du coût HT soit 32.500 euros.**
- **DECISION N°AG/2017/033** : Contrat de vente avec Théâtre en Stock pour la représentation du spectacle « Des nouvelles de Maupassant » lors de la soirée théâtre le vendredi 13 octobre 2017 à Brou sur Chantereine. **Coût des représentations : 2.680 euros TTC.**
- **DECISION N°AG/2017/034** : Fixation des tarifs de la soirée théâtre « Des nouvelles de Maupassant » le vendredi 13 octobre 2017. **Tarif adulte : 5 euros - Tarif - de 18 ans : 3 euros.**

#### 5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

**CONSIDERANT** que pour faire face à des dépenses exceptionnelles, à savoir la prise en charge des frais d'obsèques de personnes sans ressources financières ou pour lesquelles les familles n'ont pas engagé les démarches afin de pourvoir à leurs obsèques,

Le Conseil Municipal A **ATTRIBUE A L'UNANIMITE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 6.000 euros au Centre Communal d'Actions Sociales de la Commune de Brou sur Chantereine.

#### 6. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EPS DU COLLEGE ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, LE COLLEGE JEAN JAURES ET LA COMMUNE

Le Conseil municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **APPROUVE** la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS du Collège entre le Département de Seine-et-Marne, le Collège Jean Jaurès et la Commune, pour l'année scolaire 2016/2017 ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

#### 7. CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DES TICKETS-LOISIRS

Le Conseil municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **APPROUVE** la convention entre la Région Ile-de-France et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

**8. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEI**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.

**9. CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, CONTRAT DE SERVICE ET BULLETIN D'ADHESION PRIS EN APPLICATION DE LA CONVENTION.**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire », le contrat de services pris en application de la convention et le bulletin d'adhésion au service « Consultation du dossier allocataire par les partenaires » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, les contrats de service nécessaires au fonctionnement des services municipaux et les bulletins d'adhésion en découlant ainsi que tous documents et avenants y afférents.

**10. CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2017 AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2017 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit 0,30 euros par habitant sur la base de 4.508 habitants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents et avenants y afférents.

**11. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE **DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER – Patrick THERET et 3 pouvoirs)) :

- A **DECIDE** que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par le Préfet et les Personnes Publiques Associées, seront mis à disposition du public **du 24 novembre 2017 au 23 décembre 2017 inclus**, pendant les jours et heures d'ouverture habituels : lundi, mardi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, mercredi de 08h30 à 12h30 et samedi de 09h00 à 12h00.

• A **DIT** que :

- un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la Commune.
- cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Brou sur Chantereine et sur tous les emplacements prévus dans la commune, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.
- à l'expiration du délai de la mise à disposition du public, les registres seront clos et signés par Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**12. CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE PASTEUR**

Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention particulière de maîtrise d'œuvre entre la Commune de Brou sur Chantereine et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour la requalification de la rue Pasteur;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

**13. AVIS DE LA COMMUNE SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 22 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal A DONNE A L’UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE aux rapports de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées réunie le 22 juin 2017.

**14. RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d’activité 2016 de la Communauté d’agglomération Paris-Vallée de la Marne.

**15. RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (SICPRH)**

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d’activité 2016 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

**16. RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT DES EAUX D’ÎLE-DE-FRANCE (SEDIF)**

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d’activité et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du Syndicat des Eaux d’Ile-de-France.

**17. RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L’ELECTRICITE D’ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d’activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

**18. RAPPORT D’ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)**

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d’activité 2016 du Syndicat Intercommunal de REStauratiOn Collective (SIRESCO).

**19. DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après appel à candidature, le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologiste : Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) les membres suivants :

- **Commission Urbanisme/Travaux/Voirie** : Sylvère FOURNIVAL.
- **Commission Vie associative et sportive** : Maria DE GOUVEIA.
- **Commission Enfance et jeunesse/Centre de loisirs/Restauration** : Chantal NEIL et Maria DE GOUVEIA.
- **Commission Affaires scolaires** : Chantal NEIL et Maria DE GOUVEIA.
- **Commission Personnes Agées** : Nelly MAILLARD.

**20. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (SICPRH)**

Après appel à candidature, le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologiste : Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) les deux délégués titulaires de la Commune au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour les Handicapés, suivants :

- **DESROUSSEAU Daniel, délégué titulaire**
- **DE GOUVEIA Maria, déléguée titulaire**

**21. DESIGNATION D’UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)**

Après appel à candidature, Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologiste : Patrice PAGEOT - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 3 pouvoirs)) Madame Karine FOURNIVAL, déléguée suppléante de la Commune au Syndicat Intercommunal pour la REStauratiOn Collective.

La séance a été levée à 21h55.